

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIERE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 005-210500062-20260910-D2026_09_06-BF



EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **10 SEPTEMBRE 2026**

Délibération n° 2026-09-06

Objet de la Délibération :

Décision modificative

N° 2026-01 – BUDGET EAU

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

18 présents : Rémi ROUX, Marie-Laure MARFOURE, Benjamin SÉMIOND, Marie GUIMBERT, Denis FRASSIN, Françoise BRUNET, Sébastien FERRUS MACHADO, Marion NICOLAS, Loïc RICHARD, Céline BLANCHET, Grégory TARDY, Sylvia VIGNE, Michel LAPALUS, Stéphanie PERSICOT, Cédric MIGLIACCIO, Jean-Pierre RIPPERT, Alice PRUD'HOMME, Alain SANCHEZ.

**1 absent et représenté : Laurent THOUVENOT
donnant pouvoir à Jean-Pierre RIPPERT.**

Soit 19 votants.

**Date de convocation :
03 septembre 2026**

Secrétaire de séance : Michel LAPALUS

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications inscrites au Budget Primitif 2026 du budget Eau pour réajuster les prévisions budgétaires concernant la section d'investissement dans le sens des dépenses et des recettes, plus particulièrement le chapitre 23 « immobilisations en cours » et le chapitre 13 « subventions d'investissement ».

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Budget Primitif 2026 de l'Eau ;

Où l'exposé du Maire ;

Considérant la nécessité de réajuster les prévisions budgétaires afin de prendre en compte les nouvelles recettes acquises, à savoir l'obtention de subventions de l'Agence de l'Eau et de l'Etat dans le cadre de la DETR qui seront investis sur le programme des « travaux d'économie d'eau (tranche 3) pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable concernant différents secteurs communaux ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, ***à l'unanimité des membres présents et représentés***, décident :

- D'approuver la décision modificative n° 1 du Budget Eau 2026 telle que présentée ci-dessous :

Section	Chapitre	Article/Opérat°	Libellé	Montant (€)	Sens
Investissement	23	2315	Immobilisations en cours - installations matériel et outillages techniques	138 296,69 €	Dépenses
			TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	138 296,69 €	
Investissement	13	1311	Agence de l'eau	99 940,09 €	Recettes
Investissement	13	1317	Budget communautaire et fonds structurels	38 356,60 €	Recettes
			TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	138 296,69 €	

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux écritures budgétaires correspondantes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 10 SEPTEMBRE 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**